



## Bulletin d'adhésion à l'association Sports et Loisirs pour tous

Boult sur Suippe 2021/2022

[sportsloisirs.boult@gmail.com](mailto:sportsloisirs.boult@gmail.com)

Je soussigné(e) NOM ..... Prénom .....

Demeurant.....

Téléphones (+ contact en cas de problème) .....

Mail (**important pour les communications**) .....

adhère à l'association Sports et Loisirs Pour Tous à Boult sur Suippe :

Individuelle (7,50€)                      ou                       Familiale (15€)

et autorise/n'autorise pas (rayer la mention inutile) l'utilisation de mon image pour la communication de l'association pour tous les inscrits de la famille à une activité.

Fait le : .....

Signature de l'adhérent (précédée de la mention « lu et approuvé »)

NUMERO	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
1			
2			
3			
4			
5			

Reporter le numéro de l'inscrit dans le tableau ci-dessous.

JOUR	HEURE	PUBLIC	ACTIVITÉS	TARIF	NUMERO	TOTAL
LUNDI	18h00-19h00	À partir de 16 ans	Pilates (8 personnes maxi)	130 €		
	19h15-20h15	À partir de 16 ans	Pilates (8 personnes maxi)	130 €		
	20h30-22h30	À partir de 16 ans	Tennis de Table	30 €		
MARDI	9h30-10h30	À partir de 16 ans	Pilates (8 personnes maxi)	130 €		
	18h30-19h30	À partir de 16 ans	Sophrologie (10 personnes mini)	150 €		
	19h30-22h30	À partir de 16 ans	Théâtre	50 €		
MERCREDI	9h30-10h30	4 à 7 ans	Danse	100 €		
	10h30-11h30	7 à 12 ans	Danse	100 €		
	18h45-19h45	À partir de 16 ans	Danse de salon	120 €		
	20h00-21h00	À partir de 14 ans	Dessin	20 €		
	20h00-21h00	À partir de 16 ans	HIIT	100 €		
JEUDI	16h30-17h30	À partir de 16 ans	Gym d'entretien	100 €		
	17h30-18h30	À partir de 6 ans	Stretching seul ou en famille	100 €		
	18h30-19h30	À partir de 16 ans	Renforcement musculaire	100 €		
	20h30-21h30	À partir de 16 ans	Pilates (8 personnes maxi)	130 €		
		Pour tous	Tennis accès au court (obligatoirement avec une adhésion familiale et une caution pour la clé de 50€)	20 €		
			Adhésion 7,5€ ou 15€	7,50€ ou 15€		
				<b>TOTAL</b>		

**PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE pour les plus de 12 ans.**

Règlement : vous pouvez établir 3 chèques encaissés en novembre 2021, janvier 2022 et mai 2022.

NB : il est impératif de mettre des chaussures spéciales salle de sport et de respecter les gestes barrières en vigueur.